

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 22

Artikel: Une montée à l'alpage
Autor: S.G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 31 mai 1913 : Une montée à l'alpage (S. G.). — (Boutade). — Le mai de mai (Mérine & Cie). — (Boutade). — Le témoin (M. E.-T.). — Le pourboire du tribunal. — Le soleil de Morges. (J. M.). — (Boutade). — Chanson nouvelle. — (Boutades). — Les crampons. — (Boutades).

UNE MONTÉE A L'ALPAGE

A la veille du grand jour.

DEPUIS une dizaine de jours, nous étions à la montagne, par un superbe temps de fin de mai. L'herbe poussait dru; les dents de lion commençaient à montrer leurs corolles jaunes. Les gentianes bleues montraient leurs petites étoiles ou leurs petits parapluies fermés; les boutons d'or ornaient déjà les parties maigres du pâturage. On entendait le chant du merle, de la grosse grive et du coucou, concert printanier, dans lequel les pinsons et les serins faisaient aussi leur partie. Nous avions deux jeunes armaillis bernois qui yodlaient en traçant notre petit troupeau de dix vaches et en débarassant le pâturage des débris laissés par les bûcherons. On attendait le principal troupeau qui se recrutait à la plaine et n'allait pas tarder d'arriver. J'avais accompagné l'un de nos domestiques à la Montagnettaz, domaine situé à mi-chemin de Fleurier, pour y chercher la grande chaudière à fromage, que nous déposions là chaque automne, pour la soustraire aux tentations des amateurs de vieux cuivre. Il n'y avait plus qu'à attendre le jour du rendez-vous que nous avions fixé aux propriétaires des vaches louées en divers villages, souvent à plusieurs lieues de distance d'Yverdon.

Enfin le grand jour arriva. La veille nous étions partis, mon père et moi, portant chacun sur le dos un gros *toupin* à mettre au cou de deux vaches bonnes marcheuses; nous nous acheminions sur Yverdon. Je ne sais pas pourquoi mon père avait, cette année-là, choisi la route de Fiez; elle est plus courte que celle de Vuitebœuf, mais beaucoup rapide et souvent encombrée de gravier, ce qui la rend fatigante pour le bétail à cornes. Quoi qu'il en soit, nous devions passer la nuit à l'auberge de Fiez, tenue alors par un nommé Périllard et sa vaillante femme, bien connue dans la contrée. Nous nous arrêtâmes là pour assurer le souper à toute la cohorte et chercher quelques citoyens de bonne volonté qui voulussent se charger, moyennant due rétribution, de la garde, pendant la nuit, de ce troupeau d'une centaine de pièces de bétail, pendant que leurs divers propriétaires se restauraient avant la pénible journée du lendemain.

Nous y bûmes un verre avec l'aubergiste. Je me souviens qu'il y avait là seulement trois buveurs attablés — c'était encore de bonne heure — un chaudronnier ambulant de la contrée, un trompette, qui portait son instrument sur son dos au moyen d'un cordon rouge, et un vieillard qui paraissait au moins septuagénaire, que je ne connaissais pas.

Après cette petite halte nous nous remîmes en route dans la direction de Grandson, et, chemin faisant, m'adressant à mon père, je lui demandai :

— Papa, qui donc était ce vieux qui buvait à l'auberge avec *Potatse* ?

— C'est un aiguiser de scies, nommé Pourtalès, qu'à tort ou à raison on dit être fils naturel du vieux comte de Pourtalès. Tu lui dois beaucoup de respect.

— Et pourquoi ? il me semble être un vieux saoulon.

— Un peu; mais tu sais que ton grand-père maternel est mort d'une paralysie du larynx. Pendant une partie de sa maladie, il fut soigné à l'Hôpital cantonal, parce qu'on pensait qu'une opération pourrait lui sauver la vie. Eh bien, le vieux limeur de scies, qui était lui-même en traitement à l'hôpital, était son voisin de chambre, et lui rendit, comme à un ami, tous les soins imaginables ! Voilà quel est ce vieillard.

Et, déjà à cet âge, je me rendis compte que l'homme, malgré ses défauts, peut avoir de belles qualités. Pourtalès remonta d'un beau cran dans mon estime de gamin, et ce fut une leçon pour moi.

A Yverdon, nous allâmes au lieu de rendez-vous accoutumé. Peu à peu, le troupeau se forma. Une bande de gamins de la ville, armés de petits fouets, s'empresaient tout joyeux de faire bonne garde autour du troupeau.

Une nuit mouvementée.

Enfin, vers huit heures du soir, nous partîmes, faisant au travers de la rue du Lac un grand bruit de sonnaillles de toute espèce, depuis les gros toupins en fer battu, jusqu'aux clochettes et aux petits *guelins* des génissons et des veaux. Grand Dieu ! quel boucan cela faisait dans cette ville, le tout entremêlé des beuglements des bêtes et des *hai, ho, ho !* des armaillis. Mon père mettait son chapeau sur l'oreille. Il n'aurait pas fait bon, dans ces moments-là, aller le traiter de *fretailillon* !

Nous sortîmes de ville et, passant Grandson au bruit de nos sonnettes, nous nous dirigeâmes sur Fiez où, comme on sait, était notre halte pour la nuit. Là, à la nuit tombante, nous enlevâmes le plus gros de notre musique à percussion et nous laissâmes le bétail à la garde du personnel engagé pour cela, pendant que nous allions prendre une restauration qui n'était pas un luxe; la nuit se passerait sans sommeil et la journée du lendemain serait pénible. N'importe, c'est une petite fête qui allait commencer.

Nos trois buveurs de la matinée étaient encore là, et je laisse à penser dans quel état. Le souper fut apporté. Fallait voir comme tous, payans, armaillis, domestiques, jeunes et vieux, pêle-mêle, le chapeau sur la tête, y faisaient honneur ! Et le vin, ce jus divin aidant, bientôt commencèrent les chansons, où chacun y alla de la sienne. J'étais assis près de mon père. Il n'eut pas de repos jusqu'à ce que, vainquant

mon extrême timidité, mais toutefois baissant les yeux, je hasardai ceci :

Voyez donc la neige qui brille
Là-haut sur ces monts sourcilieux,
C'est là que, près de mon amie,
L'on y passe des jours heureux.
Quittez ces riantes campagnes,
Cherchez les plus obscurs séjours,
Et jusqu'au sommet des montagnes,
Partout vous trouverez l'amour, etc.

C'était dit d'une voix enfantine, sans expression. Pourtant on m'applaudit, mais c'était sûrement la naïveté qu'on applaudissait. On entendit diverses autres chansons champêtres, idylliques, guerrières, patriotiques, etc. Même le vieux Pourtalès, mis en verve par les chanteurs et par ses libations, entonna d'une voix qui semblait sortir d'un vieux canon de fusil :

Mon père me marie
A l'âge de quinze ans.
Il m'a donné z'un homme
De quatre-vingt-dix ans.
Et moi, pauvre fillette,
Comment passer mon temps,
Comment passer mon temps, etc.

Je l'entendis aussi qui disait, à un moment donné : « Lo carbatié è bin boun'infant; mais la fèna è on diablillo ! »

J'avais rencontré, ce jour-là, un jeune garçon de Mathod; il avait mon âge et il accompagnait le vacher pour l'aider à conduire leur bétail chez nous. La course nous avait fatigués tous deux et nous n'en pouvions plus de sommeil. Mme Périllard eut la bonté de nous conduire faire un somme sur un canapé, dans une petite chambre à côté de la salle à boire, pendant que son mari conduisait l'aiguiser de scies dans une chambre située justement au-dessus de la nôtre. A peine y était-il que, pauf ! nous l'entendîmes tomber sur le plancher, dans les bras du dieu des ivrognes. Quant à nous deux, gamins, on ne nous réveilla qu'au point du jour, au moment de remettre les sonnaillles au cou des vaches et de partir. Entre temps, nos gardiens, prenant une chaise de vacher, attachée sur la tête d'une belle vache, y lièrent un gros bouquet de fleurs de la saison, cueillies dans les beaux jardins de Fiez. Cette délicate attention nous fit grand plaisir. Mais il ne s'agissait pas de lambiner : nous partîmes. Maintenir le troupeau sur la route quand les bêtes cherchaient à s'évader à droite et à gauche pour paître l'herbe trempée de rosée; faire avancer les retardataires, telle était notre tâche. Nous traversâmes Fontaines et Villars-Burquin et, après une laborieuse montée de trois heures, atteignîmes Mauborget, où nous fîmes une courte halte avant d'attaquer les derniers contreforts de la montagne. Cependant, loin de se reposer, le bétail se pourchassait à droite et à gauche.

L'arrivée à la montagne.

Je fais grâce aux lecteurs du *Conteur* de tous les tours et détours que nous dûmes faire à travers prés et pâturages, jusqu'à notre arrivée à destination; aussi bien, chacun sait que con-

¹ Diminutif de *fret* ou *fruitier*; se dit par dérision.

duire un troupeau dans ces occasions-là n'est pas précisément une sinécure. Les vaches habituées à la marche se hâtent trop ; il faut les retenir pour attendre celles qui sont fatiguées et les jeunes ; ces dernières il faut les chasser sans cesse. Dans les bois, les bêtes cherchent à se cacher ; il faut les faire sortir. Il en est de même que pour un bataillon militaire en course de montagne. Enfin, à neuf heures du matin, nous voici arrivés. Nous avions donc marché, tourné et retourné pendant six heures depuis Fiez, presque sans relâche. Et nous n'avions été retenus par aucun marécage des Colombettes, comme dit le « Ranz des vaches ». Chose singulière pour les non-initiés à la vie du fruitier, bien des vaches, toujours les premières du troupeau, connaissant parfaitement la route et les sentiers de la montagne, ne s'arrêtèrent que lorsqu'elles eurent reconnu leur pâturage habituel. C'est tout au plus si, de temps en temps, elles attrapaient furtivement une bouchée au passage. Et maintenant elles brouaient à qui mieux mieux.

Soudain, nous entendîmes mon père, sur un ton n'admettant pas de réplique :

— Eh bin, ora que ne sin arrevà, décroitsin cliià senaillè et allin dedjonnà !

Et m'in vè assebin décroitsi ma senaillè po nè pas vo z'imbità. Adieussivo ! S. G.

Concours. — L'instituteur d'un village voisin de Morges et qui dirige une société de chant, avisa ses élèves qu'il y avait un concours cantonal dans cette ville et qu'ils auraient congé le samedi et le lundi.

Alors à ce mot de concours, un des plus petits s'écria :

— M'sieu ! est-ce qu'il y aura des vaches ?

LO MAI DE MAI

Lo païsan n'a pas lesi de manèra et de dzauquà, dein clii de mai que l'è adî galé à cein que dit la tsanson :

Voici le joli mois de mai !

Oh ! qu'il est beau ! oh ! qu'il est gai !

Que toutes les fleurs

Prennent leurs couleurs.

Mon aimable cœur,

Prends-moi donc pour ton serviteur.

Dan foudra allà couilli dâi violette po fêre dâi boquiet et lè bailli à sa balla-mère. De vè lo nè, lè dzouveno dussant sè promenâ avouè lau bounamie, po vèrè lè clipse (ein a soveint dein clii mât) et lè comète. Se dzâlè, sè foudra serrâ on boccon et betâ son brè su lo cotson à sa damusalla. Se fâ oncora bin mè frâ, faut betâ dâi motchô de lanna et pu tant pi.

Aussi bin cousin de vo teni de l'erdzeint dein voutra catsetta, se dâi coup vo z'ouâ tsantâ lo coucou.

Se vo reste dau teimps, pliantâde, senâde et bâide quauque verro que voutra coraille ne cheinte pas lo govion âo bin lo nêzé.

Lè fenne l'ant la buâ. Mè bonne dame, buiandâ fermo lè vetire de voutrè z'hommo et lau pantet que pouaissant lè remettre pè la fin de l'âoton. Aprî lè dhî-z'hâore, revessâde dein lè botollie lo vin que lè buiandâre l'arant laissi dein lau verro. Tot cein porrâ servi po la buâ dau mât de novembre.

Et po sè mainteni tot vedzet, bâide quauque quartette dè pllie quand vindrà la Saint-Père-grindzo, et lava-vo lè pi tote lè trâi senanne et principalameint se vo z'âi dâi sola trau justu.

MÉRINE & C^{ie}.

Soyez les bienvenus. — Le maître de la maison, bas à sa femme :

— J'ai un mal de tête atroce ; tâche d'expédier nos invités le plus tôt possible.

— Je ne peux pourtant pas les mettre à la porte.

— Non, mais tu peux te mettre au piano !

LE TÉMOIN

Les témoins sont de braves gens
Qui « écopent » tout le temps.

I

Au tribunal criminel, où l'on juge une palpitante affaire de batterie. Trois accusés qui nient. Trois avocats qui, bien entendu, nient également.

M. le président. — Introduisez le témoin Durand.

L'huissier (à la cantonade). — M. Durand ! Eh ! M. Durand !

Le témoin (gras, bedonnant, l'air sincère). — Me voilà, que me veut-on ?

L'huissier. — Allez vous asseoir dans ce fauteuil.

M. Durand va s'asseoir et décline ses noms et qualités.

M. le président. — Avez vous assisté à la scène du 24 ?

Le témoin. — Du 24 ? (il compte) 22, 23, 24, 25... Oui, monsieur le président.

M. le président. — Dites-nous ce que vous avez vu.

Le témoin. — Eh bien, j'ai vu trois individus qui tapaient à bras raccourcis sur un quatrième personnage.

M. le président. — Les reconnaîtriez-vous ?

Le témoin. — Oh ! parfaitement. (Il se tourne vers les accusés). — Ce sont bien eux. Tenez, c'était le gros, le noiraud, là, qui frappait le plus fort.

M. le représentant du ministère public. — Vous êtes bien certain de ce que vous avancez ?

Le témoin. — Si j'en suis certain ? Je passais à côté des belligérants. Même que l'un d'eux m'a dit comme cela : « Dépêche-toi de filer, s'pèce d'enflé, si tu ne veux pas en recevoir autant ».

M. le représentant du ministère public inscrit la réponse d'un air visiblement satisfait.

Le premier avocat. — Dites-moi, M. Durand, vous affirmez là une chose grave, très grave, savez-vous ? Permettez-moi de vous faire remarquer qu'il était onze heures du soir, qu'il faisait nuit, par conséquent, et que...

Le témoin. — Ça se passait à proximité d'un réverbère.

Le deuxième avocat (inquisiteur). — Et vous êtes sûr qu'il était allumé, le réverbère ?

Le témoin. — Dame, sans cela...

Le troisième avocat. — Je constate que le témoin est absolument incapable de nous dire si le réverbère était oui ou non allumé.

Le témoin (intimidé). — Il me semble pourtant...

Le premier avocat (avec feu). — Ah ! il vous semble !!! Sachez, témoin Durand, que ce ne sont pas de vagues suppositions qu'il faut apporter devant un tribunal, mais des preuves, des preuves formelles, irrécusables.

Le deuxième avocat. — Et vous n'en avez pas !

Le troisième avocat. — Pas l'ombre d'une !!!

M. le représentant du ministère public. — Pardon, le témoin a déclaré tout à l'heure...

Le premier avocat. — C'est cela ! On prétend maintenant empêcher la défense de poser des questions !

M. le président (conciliant). — M. Durand, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Le témoin (ahuri). — Non, monsieur le président.

II

L'audition des témoins est terminée. M. le représentant du ministère public prononce son réquisitoire :

« ... Ah ! messieurs les jurés, s'il vous fallait une dernière preuve de la culpabilité des trois accusés, vous la trouveriez dans le témoignage si net, si précis, de M. Durand, ce brave citoyen, ce travailleur intègre, cet époux fidèle, ce bon père de famille, qui tout à l'heure vous af-

firmaient de la façon la plus catégorique avoir assisté à cette ignoble scène de carnage... »

On passe aux plaidoiries.

Le premier avocat. — « ... Ainsi que vous venez de le voir, tout le monstrueux échafaudage de l'accusation s'écroule comme une maison de neige sous les caresses ardentes du soleil triomphant. (Bravos aux tribunes. Une grosse dame s'essuie les yeux.) De cette accumulation d'hypothèses, que reste-t-il ? Rien ! Rien, vous dis-je, que le témoignage si éminemment suspect de Durand. Ah ! parlons-en, messieurs les jurés, du témoignage de Durand, parlons-en !... »

Et il en parle pendant deux heures pour démontrer que Durand au moment de la batterie se trouvait à St-Petersbourg ou au Kamchatka.

Le deuxième avocat. — « ... Nous arrivons enfin à la déposition du célèbre Durand. Mon honorable confrère vient de vous exposer plus éloquemment que je ne saurais le faire le ridicule profond de ce témoignage. Je ne m'attarderai donc pas à vous démontrer à mon tour l'absurdité des affirmations de ce témoin. Il saute aux yeux que la bagarre à laquelle il prétend avoir assisté n'existe que dans son imagination et dans celle non moins fertile du représentant du ministère public. Quel crédit accorder, je vous le demande, à la parole d'un homme qui n'a même pas pu nous dire si son fameux réverbère était oui ou non allumé ? C'est à vous, messieurs les jurés, à vous qui êtes l'émanation la plus expressive du peuple souverain, qu'il appartient de faire justice de semblables aberrations ! »

Le troisième avocat prend à son tour la parole :

« ... En ce qui concerne le témoin Durand, je serai bref. Durand vient nous dire qu'il assistait à la scène et qu'aujourd'hui encore il en reconnaît les acteurs. Comment se fait-il alors, demandons-nous, que ce bon citoyen, ce mari modèle, ce père exemplaire dont le représentant du ministère public célébrait tout à l'heure les vertus sur le mode lyrique, comment se fait-il que Durand circule à une heure aussi tardive dans les rues ? Que faisait-il en ces lieux écartés ? Où allait-il ? Quels desseins inavouables hantaient son cerveau ? A ces questions si naturelles, Durand ne répond pas ; devant les interrogations menaçantes qui se dressent, Durand se tait. Il se dérobe, il baisse pitoyablement la tête, messieurs les jurés, laissant le champ libre à toutes les suppositions... »

A ces derniers mots, on entend un bruit sourd dans les tribunes. C'est l'infortuné Durand qui, anéanti, vient de s'effondrer au milieu des spectateurs.

M. E.-T.

Le pourboire du tribunal.

Entendu à la cantine des Chanteurs vaudois, le 26 mai :

C'était il y a quelques années, au tribunal de Morges. Un humble particulier, faussement accusé d'un délit quelconque, venait d'être acquitté. Comme il sortait du prétoire, en compagnie de son défenseur, il tira de son gousset une pièce de cinq francs.

— Voulez-vous avoir la bonté de remettre ceci à ces messieurs...

— Quels messieurs ?

— Le président et les juges, pardi ! Ils ont été bien bons pour moi ; il n'est que juste qu'ils aient leur récompense.

L'avocat eut beaucoup de peine à faire comprendre à son client que la justice de notre pays n'accepte pas de pourboire, et le tribunal s'amusa fort en apprenant le geste de ce brave citoyen.